

**CENTRE D'INFORMATION JEUNESSE AQUITAINE (CIJA)**

**CONVENTION DE SUBVENTION POUR L' ANNEE 2011**

**Entre les soussignés :**

La Communauté Urbaine de Bordeaux, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, habilité aux fins de la présente par délibération du Conseil Communautaire n°2011/ du 27 mai 2011 Dénommé ci-après « La Communauté Urbaine de Bordeaux »

D'une part

**Et :**

Le Centre d'Information Jeunesse Aquitaine, dont le siège social est sis, 5 rue Duffour Dubergier à Bordeaux, représenté par son Président Monsieur Christian Broqua, conformément à l'Assemblée Générale de l'association du 25 avril 2008 Dénommé ci-après « Le CIJA»

D'autre part,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

Le CIJA est une association chargée de diffuser auprès de la jeunesse d'Aquitaine toutes les informations relatives aux potentialités culturelles, touristiques, économiques, ainsi que celles qui relèvent des communes (animation, infrastructures, vie pratique).

S'agissant d'une activité de communication à caractère intercommunal et d'intérêt local, dont certains aspects concernent de nombreux secteurs de compétences communautaires, la Communauté Urbaine de Bordeaux a accepté, au titre de l'exercice 2011, de verser un concours financier au CIJA afin de favoriser l'action de ce dernier.

**Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser plus particulièrement les modalités de versement du concours financier que la Communauté urbaine de Bordeaux a accordé au CIJA et de fixer les obligations en résultant, à la charge de l'association bénéficiaire.

## **Article 2 - Montant de la subvention**

La subvention attribuée par la Cub d'un montant de 29 000 €uros est moindre que celle sollicitée par l'association dans son budget prévisionnel (subvention sollicitée 32 000 €uros sur un budget prévisionnel de 985 200 €). En conséquence, l'assiette subventionnable retenue, hors prestations en nature, est de 982 200 € (985 200 € - (32 000 € - 29 000 €)).

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

## **Article 3 – Obligations de l'association bénéficiaire – clause de publicité**

Le CIJA mettra à la disposition du public dans les différents points d'informations répartis sur le territoire de la Cub (bureaux de Bordeaux, BIJ, PIJ) ainsi que sur les stands qu'il animera au cours des salons auxquels il participera jusqu'au 31 décembre 2011, les plaquettes et documents de communication édités par la Communauté Urbaine de Bordeaux qui permettront ainsi de diffuser des informations sur les actions menées par la Cub de Bordeaux ; ces informations seront relayées par ailleurs au travers des différentes actions que le CIJA mettra en œuvre.

Il mettra également à disposition de la Cub, les informations qu'il recueille pendant l'exercice de ses missions, concernant la vie des jeunes dans l'agglomération.

Il s'engage par ailleurs :

- à faire figurer le logo de la Cub dans les guides réalisés par le CIJA,
- à créer un lien sur le site Internet officiel de l'association [cija.net](http://cija.net),

Il s'engage en outre à ce que les relations qu'il pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **Article 4 - Conditions d'utilisation de la subvention allouée**

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

## **Article 5 – Modalités de versement de la subvention**

Acomptes et solde :

- un premier acompte (80%) sera versé à la signature de la convention, soit 23 200 €uros

- le solde (20%), soit 5 800 €, sera versé à la réception des documents suivants :
  - ↳ les bilans, compte de résultat et annexes détaillées, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes ; le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention,
  - ↳ le rapport annuel d'activités détaillé de l'Association,
  - ↳ une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'association pour 2011 et son budget définitif certifié (voir modèle en annexe),
  - ↳ copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics.

## **Article 6 – Contrôle et évaluation des résultats**

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la C.U.B ses statuts actualisés,
- à transmettre à la Communauté le bilan certifié conforme du dernier exercice connu.

En outre, l'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable). La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

## **Article 7 – Clause de publicité**

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **Article 8 – Conditions de résiliation**

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

## **Article 9 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour le seul exercice 2011 ; elle prendra fin dès règlement du solde prévu à l'article 4 de la présente convention.

## **Article 10 - Contentieux**

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux

Le Président,  
Vincent Feltesse

Pour le CIJA

Le Président,  
Christian Broqua

# BUDGET PREVISIONNEL 2011

## PRODUITS

### PRODUITS PROPRES

**345 400**

#### Prestations diverses :

315 400

· CAE	197 000
· Commissions SNCF	94 400
· Commissions UCPA	3 000
· Commissions EUROLINES	
· Commissions CGFTE	
· Commissions CIDJ	
· Télésud	
· Réseau Information Jeunesse	21 000
· Participation CAE	

Participations documents d'information

10 000

Abonnements

20 000

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

**396 000**

Ministère de la Jeunesse et des Sports	250 000
Ville	55 000
Conseil Général	35 000
Communauté Urbaine de Bordeaux	32 000
Commission Européenne	24 000

### SUBVENTIONS SPECIFIQUES

**116 600**

Politiques ministérielles "Envie d'agir"

Région Aquitaine

· Europe Direct	26 000
· Internet (Administration - Actualisation - Gestion)	25 000
· Animation du réseau	
· Formation réseau	

#### Autres opérations :

65 600

· Opération 16/18	29 300
· CNASEA	29 000
· Fonjep	7 300

# BUDGET PREVISIONNEL 2011

## PRODUITS DIVERS

124 200

Adhésions  
 Avantage en nature :  
 • Loyer  
 • personnel  
 • autres  
 Recettes en atténuation de dépenses  
 Opérations ponctuelles  
 Autres  
 Partenariats  
 Photocopies

## CHARGES

79 200  
 79 200

## PRODUITS FINANCIERS

1 000

Livret  
 Placements  
 Autres

1 000

## PRODUITS EXCEPTIONNELS

Bourses  
 Boutiques  
 Billetterie  
 Divers  
 Transfert de charges

## AUTRES PRODUITS

2 000

Reprises amortissements - Reprises/prov.  
 Produits sur opérations de gestion

2 000

**TOTAL DES PRODUITS**

**985 200**

# BUDGET PREVISIONNEL 2011

## CHARGES

<b><u>ACHATS</u></b>	<b><u>19 000</u></b>
Fournitures animations	
<b><u>Marchandises :</u></b>	
· Imprimerie	8 000
· Diff Service 24	
· Brochures	
Produits entretien	
Petit équipement	
Fournitures de bureau	11 000
<b><u>SERVICES EXTERIEURS</u></b>	<b><u>114200</u></b>
Publications / Imprimerie	
Loyers	79 200
Charges locatives	
Locations de matériels	17 000
Maintenance	7 000
Photocopies	
Assurances	6 500
Documentation	4 500
Interventions / Prestations	
<b><u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u></b>	<b><u>166 000</u></b>
Honoraires	22 000
<b><u>Information :</u></b>	<b><u>17 000</u></b>
· Documents d'information	17 000
· Guides Sud Ouest	
· Annonces et insertions	
EDF - GDF	7 000
Essence	1 000
Petit matériel	1 000
Nettoyage - Entretien - Réparation	24 000
Voyages et déplacements/frais gnx, réseau	7 000
Missions - Réceptions/ organes adm.	7 000
Téléphone - Télèx	12 000
Cotisations	2 000
<b><u>Autres prestations :</u></b>	<b><u>66000</u></b>
· Rétrocessions CAE	49 000
· Affranchissement	13 000
· Services bancaires	4 000

<b><u>IMPOTS ET TAXES</u></b>	<b><u>30000</u></b>
Taxes sur les salaires	30 000
Charges fiscales sur congés payés	
Autres taxes	
<b><u>CHARGES DU PERSONNEL</u></b>	<b><u>446 000</u></b>
Rémunérations brutes	446 000
Congés payés	
Primes	
Indemnités	
<b><u>CHARGES SOCIALES</u></b>	<b><u>179000</u></b>
Urssaf	111 000
Assédict	21 000
Retraites	29 000
Prévoyance	4 000
Formation	12 000
Cotisation logement	
Médecine du travail	2 000
Autres charges sociales	
<b><u>CHARGES DIVERSES</u></b>	
<b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>	
Bourses	
Boutique CIJ ou Billetterie	
Autres	
<b><u>AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>	
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>	
<b><u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u></b>	<b><u>16 000</u></b>
<b><u>DOTATIONS AUX PROVISIONS</u></b>	<b><u>15 000</u></b>
<b><u>PROVISIONS POUR GESTION</u></b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>985 200</b>

x 1<sup>er</sup> cas : Demande concernant l'aide au fonctionnement d'association :

## Projet 2011 du CIJA

### 1- Liens entre le projet associatif et les politiques publiques de la C.U.B :

- **Le CIJA, acteur économique :** le CIJA informe sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprise, fait connaître les offres d'emploi, de logement, de stages en entreprises... Il reçoit, dans le cadre de son « **Espace Initiative Jeunes** » les jeunes créateurs de micro-entreprises et tous les porteurs de projets (culturel, humanitaire,...).
- **Le CIJA, diffuseur d'information des politiques communautaires :** le CIJA, a pour vocation d'être le relais naturel des politiques publiques afin de faire connaître les dispositifs locaux. S'il fait connaître les actions émanant du Ministère, il souhaite intervenir plus encore pour soutenir des campagnes d'information d'intérêt général diligentées par la CUB : réseau de transports en commun, collecte des déchets, diffusion des journaux communautaires, ...
- **Le CIJA et la pédagogie européenne :** le CIJA est intervenu à plusieurs reprises à la demande des services de la CUB afin d'apporter ses compétences et animer la journée de l'Europe, le 9 mai : stand devant le restaurant communautaire afin de diffuser des informations (plaquettes),... De nombreux prolongements peuvent être donnés à cette première action et une coopération renforcée est offert : nouvelle journée de l'Europe, informations administratives, élaboration de documents communs, valorisation de la politique communautaire à vocation européenne,...
- **Le CIJA et l'emploi :** stratégie volontaire visant à aider les jeunes à trouver un emploi. Plusieurs initiatives en ce sens : accueil et documentation, 11000 propositions d'offres d'emploi, journées « jobs d'été », visites d'organismes pédagogiques, site internet très consulté intégrant l'emploi (60 000 connexions par mois).
- **Le CIJA, structure citoyenne :** l'association vise à favoriser l'autonomie du jeune et à l'accompagner dans sa démarche d'apprentissage de la citoyenneté : participation aux institutions, respect des réglementations locales...
- **Le CIJA et le logement :** informations juridiques et pratiques sur le logement des jeunes, offres de logement (affichage et internet), guide logement,...
- **La promotion des partenariats :** journées thématiques, création de guides en valorisant le soutien de la CUB (jobs,...). A noter en 2010, la parution du guide numérique « Loisirs culturels dans la CUB ».
- **Les concours administratifs :** référencement et information du public.

## 2- Territoire d'intervention :

Bordeaux, les communes de la CUB qui hébergent un BIJ ou un PIJ (voir liste jointe), et toute la région Aquitaine. En fonction des compétences de chaque entité locale, le CIJA bénéficie de financements publics : Mairie de Bordeaux, Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Région Aquitaine, Ministère, Europe...

Il fédère ainsi autour de lui et de sa mission tous les Pouvoirs Publics.

## 3- Publics cibles :

Les jeunes, tous les jeunes, quelle que soit leur origine et leur provenance, comme l'atteste le rapport d'activité 2009.

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires: 800 personnes par jour. En cumulant l'ensemble des contacts du CIJA (internet, téléphone...), c'est près de 1 000 000 d'actes d'information qui sont réalisés chaque année.

A noter : l'importance prise par notre site internet « info-jeune.net », qui est devenu le véritable portail des jeunes.

## 4- Volet communication:

- tous les guides du CIJA : guide « Sud-Ouest, guides « Objectif Jeunes »
- plaquettes d'information sur le CIJA
- présence sur les événementiels
- site internet, avec lien vers les institutions soutenant l'action du CIJA.
- relations presse.
- présence sur différents supports : supplément « Sud-Ouest », sur-couverture sur le quotidien gratuit « Bordeaux 7 »...

## 5- Autres commentaires :

Le CIJA est prêt à réfléchir à de nouveaux axes permettant de faire vivre plus encore cet important partenariat : diffusion des documents émis par la Communauté Urbaine de Bordeaux, opérations conjointes, interventions dans l'hôtel communautaire,...

Il ne s'agit pas là d'une action ponctuelle, mais d'une démarche visant la pérennité. L'information, son essaimage, la valorisation du soutien de la CUB s'inscrivent dans le quotidien d'une association reconnue par les jeunes, les institutions, la vie associative, de nombreux partenaires. Notre souci majeur est d'irriguer les territoires pour favoriser l'affirmation d'un véritable « Droit à l'Information pour Tous ».

Les grands projets de la CUB trouveront au CIJA une caisse de résonance dédiée au public jeune. Cette pédagogie peut permettre la meilleure compréhension des grands choix et peut utilement renforcer leur compréhension par le plus grand nombre.

**L'association sollicite pour 2011 une subvention de fonctionnement de: 32 000 €**